

DIRECTION DES SERVICES
CENTRAUX

du 8 Février 1977

DECRET N° 77 - 74 /MJT-DSC portant
réintégration de Monsieur ECKOMBAND Ludovic dans
la Magistrature Congolaise

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

D.F.

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;
Vu la loi 42/61 du 20/6/1961 portant statut de la Magistrature
et les textes subséquents ;
Vu le décret 183/61 du 3/8/1961 portant application de la loi
42/61 du 20/6/1961 susvisée ;

C.F.

Vu l'ordonnance 63/10 du 6/11/1963 fixant l'organisation judi-
ciaire et la compétence des juridictions ;
Vu le décret 72/255 du 25/7/1972 portant révocation de Monsieur
ECKOMBAND Ludovic ;
Vu la loi 23/74 portant ratification de l'ordonnance 38/73 du
5/12/73 portant exercice du pouvoir réglementaire en République Popu-
laire du Congo ;
Vu le décret 75/390 du 28/8/75 abrogeant et remplaçant les dis-
positions de l'article 21 du décret 183/61 du 3/8/61 portant applica-
tion de la loi 42/61 du 20/6/61 relatif au statut de la Magistrature ;
Vu l'acte 044/55/MJT-DGT-DGCPCE du 31 Juillet 1976 portant
affectation de certains éléments du Mouvement du 22 Février 1972
ayant bénéficié d'une remise de peine.

D E C R E T E :

ARTICLE 1er : Monsieur ECKOMBAND Ludovic, Magistrat stagiaire de
3ème grade indice 790 est réintégré dans la Magistrature Congolaise.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet au point de la solde
pour compter de la date de prise de service de Monsieur Eckomband, sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 8 FEVRIER 1977

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES

Commandant SAÏ LOUIS SYLVAIN GOMA -

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE
DE LA JUSTICE ET DU TRAVAIL

Pierre N G A K A.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

A. P O A T N.-

AMPLIATIONS :

MJT.DSC.	2
Parquet Général	2
D.F.	2
C.F.	1
J.O.R.P.C.	1
B/C	1
Intéressé	1.-